

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE MARDI 9 FÉVRIER 2021 À 15 H PAR ZOOM SANTÉ

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Martine Larocque, membre désigné - conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Nicole Johnson, membre indépendant - expérience vécue à titre d'usager des services sociaux
Ann Béland, membre indépendant - compétence en gouvernance ou éthique
Jacqueline Babin, membre désigné - comité des usagers
Édith Couture, membre indépendant – milieu de l'enseignement
Sabrina Tremblay, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques
Édith Couture, membre indépendant – milieu de l'enseignement
Ariane Provost, membre désigné - conseil des infirmières et infirmiers (CII)
- MM. Richard Loiselle, **président**
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation
Michel Garcia, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)
Médor Doiron, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse
Magella Émond, membre indépendant - expertise en santé mentale

EST ABSENT :

- M. Philippe Berger, membre observateur - désigné par les fondations du CISSS de la Gaspésie

SONT INVITÉS :

- M^{mes} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe
Johanne Méthot, directrice générale adjointe et directrice des soins infirmiers
Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels
Caroline Plourde, commissaire aux plaintes et à la qualité des services
Ann Soucy, directrice des services multidisciplinaires et des ressources informationnelles
- MM. Yv Bonnier Viger, directeur régional de la santé publique Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
M. Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement
Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
Maxime Bernatchez, directeur adjoint des soins infirmiers
Sylvain Nadeau, directeur de la santé mentale, de la dépendance et des services psychosociaux généraux

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, monsieur Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h 02.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-20-20/21-120

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation et suivi des procès-verbaux

- 3.1 Séance régulière du 3 décembre 2020
- 3.2 Séance extraordinaire du 17 décembre 2020

4. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie

- 4.1 Gestion de proximité par réseau local de services
 - 4.2.1 Nomination d'un directeur(trice) temporaire de la vaccination COVID-19 au CISSS de la Gaspésie
 - 4.2.2 Nomination temporaire de la directrice générale adjointe (DGA) aux programmes de santé physique généraux et spécialisés au CISSS de la Gaspésie
- 4.3 État de situation de la COVID-19
- 4.4 Modification à la structure organisationnelle du CISSS de la Gaspésie

5. Rapport des comités

- 5.1 Comité de vérification
- 5.2 Comité des ressources humaines
- 5.3 Comité des de gouvernance et d'éthique
- 5.4 Comité de vigilance et de la qualité
- 5.4 Comité des usagers du centre intégré (CUCI)

6. Information

- 6.1 Information de la présidente-directrice générale
- 6.2 Information du président

7. Direction des services professionnels

- 7.1 Décision pour des demandes de nominations (statuts et privilèges) ou modifications de nominations pour des médecins et pharmaciens membres actifs et associés du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie
Démission à entériner pour un médecin de famille membres actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie.
- 7.2 Nomination d'un président d'élection et détermination de la date de scrutin en vue de la tenue des élections au DRMG de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 7.3 Nomination du directeur médical GMF-U
- 7.4 Optilab
- 7.5 Proposition d'un médecin remplaçant pour le comité de révision
- 7.6 Règlements du Comité régional des services pharmaceutiques
- 7.7 Port du masque obligatoire au CISSS de la Gaspésie

8. Direction des ressources financières et de l'approvisionnement

- 8.1 Demande d'autorisation et d'utilisation d'emprunt au cours de l'exercice 2021-2022
- 8.2 Rapport trimestriel AS-617 – Période 9
- 8.3 Transfert d'actifs immobiliers et du passif les grevant effectué conformément à la loi sur les infrastructures publiques

9. Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

- 9.1 État de situation des ressources humaines

10. Direction des services multidisciplinaires

- 10.1 Cadre de référence – Programme d'oxygénothérapie à domicile (PNOD)

11. Direction de la qualité, l'évaluation, de la performance et de l'éthique

- 11.1 État de situation | Formation champion avancé en prévention et contrôle des infections

12. Direction générale adjointe et Direction des soins infirmiers

- 12.1 Prolongation de contrat de Mme Andréa Houle à titre de sage-femme pour le service de sages-femmes de la Gaspésie au RLS Baie-des-Chaleurs

13. Direction de la santé mentale, de la dépendance et des services psychosociaux généraux

- 13.1 Programme québécois pour les troubles mentaux (PQPTM)

14. Autres sujets

- 14.1 Démission au sein du conseil d'administration, membre indépendant – profil 1, gouvernance ou éthique

15. Date de la prochaine séance – 25 mars 2021

16. Évaluation de la rencontre

17. Levée de la réunion

3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2020

CA-CISSSG-20-20/21-121

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2020 est approuvé tel que déposé. Deux points nécessitent un suivi.

POINT 4.2 : ÉTAT DE SITUATION COVID -19 : Préparation des 47 sites du CISSS, RPA et RI-RTF de la Gaspésie

D'entrée de jeu, madame Duguay a rappelé que les 47 sites sous la gouverne du CISSS ont été visités par les équipes du CISSS et que des travaux avaient été faits partout où il était nécessaire d'intervenir, notamment avec l'équipe technique. Aussi, elle a rajouté que des rencontres ont également été tenues en décembre dernier avec les propriétaires des résidences privées pour aînés (RPA) de la Gaspésie dans le but de s'assurer que les consignes de préventions et contrôle des infections (PCI) soient bien appliquées, mais aussi afin de bien les supporter dans le contexte de la COVID-19. Elle indique que cette approche permet au CISSS d'agir promptement en grande collaboration avec les propriétaires des RPA et ainsi poser rapidement les gestes nécessaires à la prévention de la COVID.

Aussi, elle informe de la réception d'une correspondance émise par la ministre Marguerite Blais en regard de la qualité des services aux usagers confiés en ressources intermédiaires (RI) et en ressources de type familial (RTF).

CA-CISSSG-20-20/21-122

CONSIDÉRANT qu'il faut assurer une vigie concernant les processus mis en place;

CONSIDÉRANT qu'il est de notre intérêt d'être prêt devant toute éventualité;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action a été déployé par la Direction qualité, évaluation, performance et éthique et que des actions devront être prises;

CONSIDÉRANT que la ministre Blais a adressé une correspondance à toutes les PDG en regard de la qualité des services aux usagers confiés en ressources intermédiaires (RI) et en ressources de type familial (RTF);

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de confier un mandat au Comité de vigilance et de la qualité afin d'assurer une vigie sur les processus mis en place.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC : Pourquoi certains médecins portent la barbe alors que c'est interdit en temps de pandémie?

Suite à des validations, madame Duguay informe qu'aucune recommandation n'a été émise par le MSSS à cet effet.

3.2 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020

CA-CISSSG-20-20/21-123

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 est approuvé tel que déposé. Aucun point ne nécessite un suivi.

4. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

4.1 GESTION DE PROXIMITÉ PAR RÉSEAU LOCAL DE SERVICES

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Madame Duguay souligne la relance du projet-pilote de gestion de proximité par RLS.

4.2.1 NOMINATION D'UN DIRECTEUR(TRICE) TEMPORAIRE DE LA VACCINATION COVID-19 AU CISSS DE LA GASPÉSIE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

La logistique entourant la vaccination contre la COVID-19 représente un défi de taille pour chacun des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Afin de planifier et coordonner la démarche dans les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), mais aussi dans l'objectif d'assurer une uniformité dans la gouvernance à mettre en place, le MSSS demande que chacun des CISSS et CIUSSS se dote d'un poste temporaire de « directeur de la vaccination », et ce, pour une période dont l'étendue est estimée du 15 février à octobre 2021.

Cette personne devra notamment organiser et implanter des sites de vaccination qui accueilleront la population selon la priorisation prédéterminée. De plus, la personne désignée devra planifier et organiser l'embauche des personnes nécessaires à la réussite des différentes phases de cette opération majeure. Elle travaillera en étroite collaboration avec la direction de la santé publique et devra siéger au comité de direction de l'établissement pour la période identifiée.

Sous la responsabilité du PDG de l'établissement, la personne identifiée au CISSS de la Gaspésie est madame Johanne Méthot. Cette dernière sera mobilisée pour ce poste tout en poursuivant ses fonctions de DSI. Celle-ci sera imputable de la vaccination.

CA-CISSSG-20-20/21-124

CONSIDÉRANT que toute la logistique entourant la vaccination contre la COVID-19 représente un défi de taille pour l'établissement;

CONSIDÉRANT que le MSSS a demandé aux établissements de nommer un directeur temporaire qui sera responsable et imputable de la vaccination pour le volet logistique;

CONSIDÉRANT que la durée de ce poste est temporaire, soit du 15 février à octobre 2021;

CONSIDÉRANT que la personne devra organiser et implanter les sites de vaccination qui accueilleront la population selon la priorisation déterminée;

CONSIDÉRANT que la personne désignée devra planifier et organiser l'embauche des personnes nécessaires à la réussite des différentes phases de cette opération majeure;

CONSIDÉRANT que la personne travaillera en étroite collaboration avec la Direction de la santé publique et devra siéger au comité de direction;

CONSIDÉRANT que la candidate possède les connaissances, l'expérience et les habiletés nécessaires pour répondre aux besoins du poste;

CONSIDÉRANT que la candidate possède déjà le mandat entourant toute la logistique de l'opérationnalisation de la vaccination COVID-19 au CISSS de la Gaspésie;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de procéder à la nomination de madame Johanne Méthot à titre de directrice temporaire de la vaccination COVID-19 au CISSS de la Gaspésie.

4.2.2 NOMINATION TEMPORAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE (DGA) AUX PROGRAMMES DE SANTÉ PHYSIQUE GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS AU CISSS DE LA GASPÉSIE

Monsieur Richard Loïselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Présentement, madame Johanne Méthot occupe les fonctions de DGA/DSI. À partir du 15 février prochain, cette dernière sera mandatée pour pourvoir le poste temporaire de directrice de la vaccination COVID-19 pour le volet logistique, et ce, pour la Gaspésie.

À cet égard, la présidente-directrice générale (PDG) a approché la directrice des services professionnels, docteure Nathalie Guilbeault, afin d'assumer les fonctions de DGA temporairement.

Cette dernière a exprimé son intérêt et a accepté la proposition en regard des fonctions temporaires.

CA-CISSSG-20-20/21-125

CONSIDÉRANT qu'à partir du 15 février prochain, la DGA/DSI actuelle occupera les fonctions de directrice temporaire de vaccination COVID et directrice des soins infirmiers;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la DSP à pourvoir le poste temporaire de la DGA;

CONSIDÉRANT que des validations ont été faites auprès du MSSS;

CONSIDÉRANT les consultations du comité de gouvernance et du directeur régional de la santé publique;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de nommer docteure Nathalie Guilbeault aux fonctions temporaires de directrice générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés.

4.3 ÉTAT DE SITUATION DE LA COVID-19

Monsieur Richard Loiselle, président, invite le directeur régional de la santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, docteur Yv Bonnier-Viger, à prendre la parole afin de faire le point sur la COVID-19.

D'entrée de jeu, docteur Bonnier Viger précise qu'il fallait, malgré le changement de couleur pour la région de la Gaspésie, bien avoir en tête que le virus était toujours présent et que plusieurs régions au Québec demeuraient excessivement fragilisées. Il rajoute qu'avec l'apparition des nouveaux variants du virus, qu'il faut demeurer très prudent et maintenir à tout prix les mesures sanitaires recommandées en temps de pandémie.

Aussi, celui-ci souligne le succès des premières vaccinations et précise que, dès l'arrivée des doses, le tout va reprendre à un rythme accéléré et que toutes les ressources tant humaines que physiques sont prêtes afin d'accélérer la vaccination. Également, il réitère l'importance de préciser qu'il faut, malgré une courbe de cas plutôt basse sur le territoire gaspésien, demeurer vigilant et suivre attentivement les recommandations appliquées en zone orange.

4.4 MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

En 2015, avec l'arrivée de la Loi 10, loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux avait déployé un organigramme harmonisé à l'ensemble des établissements du Québec.

De 2015 à 2020, la Direction des services professionnels était composée d'une équipe minimale (un directeur des services professionnels à deux jours par semaine, un adjoint à temps plein et un agent de planification et de recherche à temps partiel). Certaines responsabilités avaient donc été octroyées à la Direction des services multidisciplinaires. À l'automne 2020, la DSP a revu l'organisation de son équipe et elle a ajouté d'un poste d'un directeur adjoint des services professionnels à temps plein.

En conséquence, la direction désire apporter une modification à sa structure organisationnelle et ainsi reprendre certaines responsabilités qui lui étaient dévolues selon l'organigramme du MSSS.

De plus, d'autres changements sont signifiés dans l'organigramme.

De par ce changement, l'organisation souhaite faciliter l'intégration des services.

CA-CISSSG-20-20/21-126

CONSIDÉRANT que les mesures dégagées s'inscrivent en cohérence avec les orientations du MSSS dans le but de favoriser une offre de service de proximité de qualité et sécuritaire en obstétrique et en néonatalité;

CONSIDÉRANT que la Direction des services professionnels désire reprendre les responsabilités qui lui avaient été dévolues à l'époque;

CONSIDÉRANT que la direction désire apporter une modification à sa structure organisationnelle;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées ont été approuvées par le comité de gouvernance et le comité de direction;

CONSIDÉRANT que le MSSS a accepté les changements apportés à l'organigramme de la haute direction du CISSS de la Gaspésie;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'entériner les changements apportés à l'organigramme de la haute direction du CISSS de la Gaspésie.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION

Monsieur Richard Loiselle invite le président du comité de vérification, monsieur Magella Émond, à présenter le rapport.

Monsieur Émond fait connaître les différents points abordés lors de la rencontre qui s'est tenue le 8 février 2021. En ce qui concerne le suivi financier 2020-2021, il indique que les prévisions sont bonnes et continuent dans le sens de ce qui avait été prévu, car l'équilibre budgétaire semble toujours au rendez-vous. Il fait également état des dépenses nettes reliées à la COVID.

Aussi, il soulève les principaux points abordés durant cette rencontre soit :

- Demande d'autorisation et d'utilisation d'emprunt au cours de l'exercice 2021-2022;
- Rapport trimestriel AS-617 – Période 9;
- Transfert d'actifs immobiliers et du passif les grevant effectué conformément à la loi sur les infrastructures publiques;
- Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle du CISSS de la Gaspésie;
- Rapport lié à la Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle du CISSS de la Gaspésie;
- Portrait personnalisé des activités contractuelles 2019-2020;
- Approbation des frais de déplacements des hors cadres et des membres du conseil d'administration.

5.2 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Richard Loiselle, président du comité des ressources humaines, présente ce point.

Monsieur Loiselle fait le point sur les sujets abordés lors de la dernière rencontre tenue le 27 janvier 2021. Entre autres, il a indiqué la grande vigie de ce comité en ce qui a trait aux ressources humaines, car ceci demeure la priorité pour l'organisation.

Il soulève les principaux points abordés durant cette rencontre, soit :

- Organigramme du CISSS;
- Dossiers prioritaires de la DRHCAJ;
- Collaboration avec les syndicats;
- Démarche de rehaussement volontaire à temps complet;
- Gestion de proximité;
- Direction de la vaccination;
- État de situation gestion de la présence au travail;
- Formation champion;
- Postes cadres.

5.3 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite monsieur Gilles Cormier, président de ce comité, à présenter ce point.

Monsieur Cormier fait le point sur les sujets abordés lors de la dernière rencontre tenue le 3 février dernier. Entre autres, il invite les administrateurs à écrire des commentaires lors de la complétion du sondage d'autoévaluation suite à une séance régulière du conseil d'administration. Il explique que cette démarche a pour but d'améliorer la gouvernance du CA.

De plus, il ramène les quatre éléments qui ont retenu particulièrement son attention, soit :

- la relance du projet d'ambassadeur éthique;
- la révision de la politique pour contrer la maltraitance majeure en situation de vulnérabilité;
- la procédure de déclaration d'un conflit d'intérêts;
- le comité de priorisation intensif (adultes) en période d'extrême pandémie.

5.4 COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Ann Béland, présidente de ce comité, à présenter ce point.

Madame Béland fait le point sur les sujets abordés lors de la dernière rencontre tenue le 3 février dernier.

Elle soulève les principaux points abordés durant cette rencontre, soit :

- Tableau intégré - suivi des plans d'amélioration de la qualité;
- Agrément Canada - Relance des activités liées à l'Agrément : préparation de la prochaine visite d'agrément : 9 au 14 mai 2021 | Séquence 3;
- Gestion des risques : Tableau synthèse (taux d'incidents et d'accidents à la P-10);
- Guide d'accueil du résident et de sa famille en centre d'hébergement et de soins de longue durée.

De plus, madame Béland fait mention de la recommandation du comité afin que les activités en lien avec l'Agrément se poursuivent virtuellement ou soient reportées en septembre dans le contexte de la COVID. M. Gendron précise que le MSSS est en réflexion actuellement et qu'un suivi sera fait aux PDG à cet effet. Le comité tient quand même à adopter une résolution mandatant la PDG à entreprendre des démarches auprès du MSSS au besoin.

CA-CISSSG-20-20/21-127

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires qui doivent être respectées dans le contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le Québec est subdivisé par des paliers de couleurs;

CONSIDÉRANT que la campagne de vaccination massive débutera dans quelques semaines;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- que la présidente-directrice générale soit légitimée pour entreprendre des démarches auprès du MSSS pour que les activités se poursuivent virtuellement ou soient reportées à l'automne 2021.

Pour terminer, M^{me} Béland invite la commissaire aux plaintes et à la qualité des services, madame Caroline Plourde, a présenté son rapport statutaire. Cette dernière brosse un bref portrait des plaintes reçues.

5.4 COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE INTÉGRÉ (CUCI)

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Jacqueline Babin, représentante du comité, à présenter ce point.

Madame Babin tient à souhaiter de prompt rétablissement au président du comité, monsieur Camil Leduc.

Elle remercie également le CISSS de permettre aux parents qui ont des enfants avec une déficience (DI, DP ou TSA) de suivre la formation avec madame Karen Larocque. Cette formation est un baume pour les familles.

6. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT

6.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

D'entrée de jeu, la présidente-directrice générale, madame Chantal Duguay, fait mention du travail de concertation et de collaboration qui se poursuit avec tous les élus de la Gaspésie.

Aussi, elle fait état de l'avancement du projet de l'urgence de l'Hôpital de Gaspé.

Pour terminer, elle informe les membres de la situation qui prévaut dans la MRC d'Avignon, notamment à l'ouest de ce territoire en lien avec les services de santé au Nouveau-Brunswick, en particulier à l'hôpital de Campbellton. Elle indique que dans ce dossier le CISSS travaille en étroite collaboration avec le Réseau santé Vitalité, la MRC d'Avignon ainsi que la communauté autochtone de Listuguj. Les administrateurs tiennent à adopter une résolution légitimant la PDG à entreprendre des démarches auprès du MSSS à cet effet.

CA-CISSSG-20-20/21-128

CONSIDÉRANT la situation qui prévaut actuellement dans la MRC d'Avignon, notamment dans l'ouest du territoire;

CONSIDÉRANT les services et les soins prodigués à la clientèle du Québec au Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires émises par le Nouveau-Brunswick pour toute clientèle du Québec qui doit se faire soigner au Nouveau-Brunswick dans le contexte de la COVID-19;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- que la présidente-directrice générale soit légitimée pour entreprendre des démarches auprès du MSSS à cet effet.

6.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration, monsieur Richard Loiselle, a mentionné qu'il y a trois (3) sièges qui sont toujours vacants au sein du CISSS de la Gaspésie, et ce, malgré plusieurs interventions faites. Des démarches avaient été entreprises au moment où madame McCann était ministre. Des candidatures avaient été retenues dont celle d'un représentant de la communauté anglophone. D'autres démarches ont également été faites après la nomination du ministre Christian Dubé, entre autres pour combler le siège d'un expert en finances et vérification et celui de représentant des organismes communautaires. Nous devrions avoir une réponse très prochainement pour une nomination au siège finance et vérification.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Q. : Qu'est-ce qui se passe si un usager qui doit subir des traitements d'hémodialyse attrape la COVID-19?

R. : Si une situation comme celle-ci se produit, elle sera analysée par les experts en prévention et contrôle des infections (PCI). Une réorganisation physique des zones (froide, tiède et chaude) sera aménagée avec du personnel dédié. Ce travail sera fait en étroite collaboration avec l'équipe de la PCI.

Q. : Pourquoi ça prend deux semaines au travailleur social retraité pour prendre un dossier?

R. : Madame Jacques souligne que pour tout nouvel employé ou retraité revenu au travail, il existe une période d'intégration. Si votre besoin est particulier, il faut adresser votre demande au directeur concerné qui verra à assurer le suivi.

Q. : Est-ce qu'il existe de l'aide pour une personne de 65 ans qui a de la difficulté à payer son loyer de 1450\$ par mois?

R. : Monsieur Gendron fera des validations et un suivi vous sera fait à cet effet.

Q. : En lien avec le Programme qualification des jeunes (PQJ), pourquoi personne n'a jamais parlé de cette clause d'assurance?

R. Monsieur Collette explique la clause de l'assurance.

Q. : Toujours en lien avec le PQJ, qu'est-ce qui sera mis en place pour ne pas empêcher ces jeunes de perdre leur activité?

R. : Un suivi sera fait par madame Jacques la semaine prochaine.

Q. : Pourquoi depuis la loi 10, aucune lettre n'est produite afin d'accompagner un parent à la Table de révision pour plainte ?

R. : Un fonctionnement sera officialisé par madame Jacques.

7. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

7.1 DÉCISION POUR DES DEMANDES DE NOMINATIONS (STATUTS ET PRIVILÈGES) OU MODIFICATIONS DE NOMINATIONS POUR DES MÉDECINS ET PHARMACIENS MEMBRES ACTIFS ET ASSOCIÉS DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CISSS DE LA GASPÉSIE DÉMISSION À ENTÉRINER POUR UN MÉDECIN DE FAMILLE MEMBRES ACTIF DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite docteure Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser une demande de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statut, privilèges et obligations (art. 237 et suivants, LSSSS).

Le médecin ou le dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. Dès que le conseil d'administration a reçu le préavis, la décision du médecin ou du dentiste devient irrévocable et prend effet à l'expiration du délai mentionné dans le préavis. (art. 254, LSSSS).

Les documents ont été analysés au comité d'examen des titres central du CMDP le 20 janvier 2021 et au comité exécutif du CMDP le 21 janvier 2021.

CA-CISSG-20-20/21-129

CONSIDÉRANT les nominations (statuts, privilèges et obligations des médecins présentés au tableau 20210209-1 annexé;

CONSIDÉRANT les recommandations du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie formulées par son exécutif dans le cadre d'une séance extraordinaire le 21 janvier 2021 et du Comité d'examen des titres du 20 janvier 2021 en lien avec le point précédent;

CONSIDÉRANT la démission du médecin présentée au tableau 20210209-1 annexé;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter, tel que présenté au tableau N° 20210209-1, les nominations et modifications de nominations (statuts, privilèges et obligations) des médecins de famille, médecins spécialistes et des pharmaciens comme membres actifs ou associés du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CMDP);
- que le modèle de résolution utilisé pour les nominations des médecins est celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution sera conservé au dossier du professionnel.

7.2 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET DÉTERMINATION DE LA DATE DE SCRUTIN EN VUE DE LA TENUE DES ÉLECTIONS AU DRMG DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite docteure Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

En vertu des dispositions du Règlement concernant la composition, les modalités d'élection ou de nomination du Comité de direction du département régional de médecine générale de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le mandat des membres du comité de direction est de trois ans. Or, le dernier scrutin s'est tenu le 10 avril 2018, d'où l'obligation d'amorcer le processus électoral prévu au règlement au sein de cette instance représentative. Il est à noter que les membres du comité de direction restent en poste – malgré l'échéance de leur mandat – jusqu'à ce qu'ils soient désignés à nouveau, puisque leur mandat est renouvelable selon les termes de l'article 5, ou que leur successeur soit élu ou nommé.

CA-CISSG-20-20/21-130

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement concernant la composition, les modalités d'élection ou de nomination du Comité de direction du Département régional de médecine générale de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que le dernier scrutin s'est tenu le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du comité de direction est de trois ans et qu'il arrivera à échéance, soit le 9 mars 2021 en vertu de l'article 13 du règlement, ou le 13 avril 2021 date de scrutin et en vertu de l'article 16 du règlement, ou le 13 mai en vertu de l'article 19 du règlement;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de nommer, à titre de présidente d'élection, madame Ariane Cyr, conformément à l'article 9 du Règlement concernant la composition, les modalités d'élection ou de nomination du Comité de direction du département régional de médecine générale de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- de déterminer le 13 avril 2021 comme date de scrutin, conformément à l'article 8 du Règlement concernant la composition, les modalités d'élection ou de nomination du Comité de direction du département régional de médecine générale de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

7.3 NOMINATION DU DIRECTEUR MÉDICAL GMF-U

Monsieur Richard Loiselle, président, invite docteure Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Il appartient au conseil d'administration de nommer le directeur médical du GMF-U de Gaspé.

Le poste étant vacant depuis le décès de la docteure Bélanger-Ducharme en juillet 2020, un processus de nomination a été enclenché pour remplacer son poste. La candidature de docteur Jean-François Lefebvre est recommandée.

CA-CISSG-20-20/21-131

CONSIDÉRANT que le poste est vacant depuis juillet 2020;

CONSIDÉRANT que docteur Jean-François Lefebvre en assure l'intérim depuis et a manifesté son intérêt pour le poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du candidat par les membres du comité d'entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du candidat par la directrice des services professionnels;

CONSIDÉRANT la recommandation du candidat par les membres du CECMDP du CISSS de la Gaspésie;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de nommer docteur Jean-François Lefebvre au poste de directeur médical du GMF-U de Gaspé, et ce, pour un mandat de 4 ans, à compter du 14 janvier 2021.

7.4 OPTILAB

Monsieur Richard Loiselle, président, invite docteure Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Lors de sa rencontre régulière tenue le 14 janvier dernier, le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMD) a discuté des problématiques rencontrées au CISSS de la Gaspésie depuis que les laboratoires de la Gaspésie ont été transférés dans le Bas-St-Laurent. Sous recommandation favorable, le CECMDP appuie le conseil d'administration dans ses démarches de récupérer les examens de laboratoire dans notre CISSS.

CA-CISSG-20-20/21-132

CONSIDÉRANT les problèmes de délai inacceptables dans les résultats de tests;

CONSIDÉRANT l'harmonisation des pratiques (ex. : document de transfusion massive);

CONSIDÉRANT la moindre disponibilité des examens, particulièrement en temps de COVID;

CONSIDÉRANT le manque de disponibilité du laboratoire technique (ex. : prélèvement, liste d'attente pour prise de sang);

CONSIDÉRANT la diminution de la qualité des enseignements en télépathologie (il n'y a plus de formation médicale continue pour les techniciens en laboratoire);

CONSIDÉRANT l'incapacité de régler rapidement et facilement des enjeux simples avec les personnes présentes dans notre hôpital (comme nous le faisons localement autrefois);

CONSIDÉRANT l'incapacité de répondre aux demandes d'ajustement dans le contexte de pandémie (fonctionner par rendez-vous pour mieux répartir les présences, acheminer les requêtes par télécopieur pour éviter les contacts);

CONSIDÉRANT le sentiment d'impuissance qui se développe chez les médecins et gestionnaires locaux qui observent des défaillances dans le service de laboratoire;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'appuyer le conseil d'administration dans ses démarches de récupérer les examens de laboratoire au CISSS de la Gaspésie.

7.5 PROPOSITION D'UN MÉDECIN REMPLAÇANT SUR LE COMITÉ DE RÉVISION

Monsieur Richard Loiselle, président, invite docteure Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Il y a une plainte particulière à traiter et un médecin remplaçant doit être nommé sur le comité de révision.

Docteur Bernard Demers a manifesté son intérêt pour faire partie du comité de révision pour cette plainte particulière.

Recommandation favorable du comité exécutif du CMDP lors de sa réunion régulière du 14 janvier 2021 de la nomination de docteur Bernard Demers, médecin de famille au RLS du Rocher-Percé, comme médecin remplaçant sur le comité de révision pour cette plainte particulière.

CA-CISSG-20-20/21-133

CONSIDÉRANT une plainte particulière à traiter et un médecin remplaçant doit être nommé sur le comité de révision;

CONSIDÉRANT que docteur Bernard Demers a manifesté son intérêt pour faire partie du comité de révision pour cette plainte particulière;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du CECMDP du CISSS de la Gaspésie;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de recommander la nomination de docteur Bernard Demers comme médecin remplaçant sur le comité de révision pour cette plainte particulière.

7.6 RÈGLEMENTS DU COMITÉ RÉGIONAL DES SERVICES PHARMACEUTIQUES

M Monsieur Richard Loiselle, président, invite docteur Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Dans le contexte de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux et à la suite de l'adoption de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (LMRSSS) (RLRQ, chapitre O-7.2), les établissements ont l'obligation d'assurer la prestation des soins et des services à la population sur leur territoire pour l'épisode de soins complets. Le CRSP joue un rôle sur le territoire et exerce les responsabilités qui lui sont dévolues par l'article 417.8 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS).

Avant la mise en application de la LMRSSS, les CRSP des agences régionales avaient adopté des règlements internes souvent différents d'une région à l'autre. Au cours de l'année 2015, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a élaboré et transmis des modèles de règlements types de régie interne aux établissements, dans un souci d'uniformiser et d'optimiser le fonctionnement des CRSP. Un modèle de règlement type de régie interne du CRSP a été soumis aux CRSP afin de guider les présidentes-directrices générales et présidents-directeurs généraux des établissements de santé dans la mise en place et le fonctionnement de ce comité régional. Ce sont ces règlements qui ont été adaptés aux réalités des CISSS de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Les règlements du CRSP n'avaient pas été révisés depuis la création des CISSS; le fonctionnement reposait donc sur les anciens règlements, différents selon les anciens établissements. Le CRSP a révisé et unifié ses règlements. Le présent document est en conformité avec le modèle provincial de règlements du CRSP susmentionné.

CA-CISSG-20-20/21-134

CONSIDÉRANT la fusion des établissements et la nécessité d'uniformiser le règlement du CRSP;

CONSIDÉRANT l'approbation des règlements présentés par le CRSP le 20 mai 2020 et par la DSP, docteur Guilbeault;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le règlement du CRSP des CISSS de la Gaspésie et des Îles tel que présenté.

7.7 PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE AU CISSS DE LA GASPÉSIE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite docteur Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Adopter la directive à l'effet que toute personne qui se présente dans une des installations du CISSS de la Gaspésie se voit offrir un masque de procédure qu'il devra porter immédiatement sauf dans les rares situations où il y a une contre-indication. Toute personne qui refusera d'appliquer cette directive devra quitter l'établissement immédiatement. Si la personne refuse de suivre la consigne de porter le masque de procédure et refuse de quitter l'établissement, elle sera alors escortée par un agent de sécurité ou les autorités policières à l'extérieur de l'établissement.

Il est difficile, voire impossible, pour les intervenants de gérer les personnes qui contreviennent à cette directive. Ces dernières constituent également un risque eu égard à la transmission du coronavirus.

CA-CISSG-20-20/21-135

CONSIDÉRANT la pandémie à la Covid-19 et l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du premier ministre M François Legault de porter obligatoirement le masque dans les endroits publics;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie a décidé d'appliquer cette recommandation à toutes ses installations;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de rendre obligatoire le port du masque de procédure en tout temps au sein des installations du CISSS de la Gaspésie pour tout individu devant y circuler. Toute personne refusant d'appliquer la directive sera escortée à l'extérieur de l'établissement.

8. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'APPROVISIONNEMENT

8.1 DEMANDE D'AUTORISATION ET D'UTILISATION D'EMPRUNT AU COURS DE L'EXERCICE 2021-2022

Monsieur Richard Loiselle, président, invite monsieur Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Au 31 mars prochain, il y aura des autorisations d'emprunt d'un total de 70 000 000 \$ qui viendront à échéance pour le fonds d'exploitation. Un budget de caisse prévoit un besoin de 42 000 000 \$ additionnels pour le premier trimestre 2021-2022. Afin de nous assurer d'avoir les liquidités nécessaires pour maintenir nos opérations, nous vous sollicitons pour renouveler les demandes d'autorisation d'emprunt à partir du 1er avril 2021, et ce, jusqu'au 31 mars 2022, ainsi que pour l'utilisation de ces autorisations d'emprunt octroyées pour la même période.

CA-CISSG-20-20/21-136

CONSIDÉRANT que la circulaire du MSSS du 27 décembre 2018 (03 01 52 02 – 2018-030) demande d'avoir une résolution du conseil d'administration pour pouvoir faire des demandes d'autorisation d'emprunt ainsi que pour leur utilisation;

CONSIDÉRANT que les emprunts sont nécessaires pour couvrir les besoins de liquidité du CISSS de la Gaspésie jusqu'au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échu le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que notre déficit cumulé au 31 mars 2020 est de 13 950 148 \$;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'année 2021 prévoient l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que les dépenses en lien avec la COVID et les remboursements s'y rapportant demeurent incertains;

CONSIDÉRANT que certains remboursements du MSSS sur des dossiers importants peuvent prendre jusqu'à un an et la pression importante des dépenses COVID sur nos liquidités;

CONSIDÉRANT que notre état de trésorerie prévoit un découvert de banque dans l'exercice se terminant le 31 mars 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 70 000 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 31 mars 2022 et d'autoriser l'établissement à utiliser les autorisations

d'emprunt octroyées pour le fonds d'exploitation jusqu'à un maximum de 70 000 000 \$ entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2022, et ce, auprès du bailleur de fonds identifié par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans sa lettre d'autorisation.

8.2 RAPPORT TRIMESTRIEL AS-617 – PÉRIODE 9

Monsieur Richard Loiselle, président, invite monsieur Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Les établissements du RSSS doivent obligatoirement produire un rapport trimestriel (Formulaire AS-617) selon le format prescrit par le MSSS dans lequel le CISSS fait état de la situation actuelle ainsi que de la prévision de son résultat au 31 mars 2021. L'objectif étant de maintenir l'équilibre entre ses dépenses et ses revenus afin de se conformer à l'article 3 de la Loi.

Dépôt du rapport trimestriel AS-617 pour la période financière 9 faisant état des projections financières en respect des orientations ministérielles et des grands enjeux prioritaires, notamment en regard de l'accès aux services, à la continuité, la qualité, l'optimisation et le respect de l'équilibre budgétaire.

En continu depuis le dépôt du budget 2020-2021, différents suivis budgétaires ont été réalisés. Des rencontres avec les gestionnaires et de katas financiers ont eu lieu ainsi que divers travaux pour réaliser la préparation et l'analyse des diverses informations composant les résultats présentés dans le rapport trimestriel AS-617.

Le comité de vérification est informé de l'état de la situation financière à chacune des rencontres. Les principaux éléments composant le rapport trimestriel sont présentés de manière plus détaillée lors des rencontres du comité de vérification.

CA-CISSG-20-20/21-137

CONSIDÉRANT que les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

CONSIDÉRANT que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S 4.2) oblige la présidente-directrice générale à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le rapport trimestriel de la période 9 de l'année 2020-2021 du CISSS de la Gaspésie comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0\$, respectant l'équilibre budgétaire. Ce budget inclut des mesures de redressement au montant de 2 031 872\$ pour le déficit projeté des médicaments à être approuvées par le MSSS.
- d'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

8.3 TRANSFERT D'ACTIFS IMMOBILIERS ET DU PASSIF LES GREVANT EFFECTUÉ CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

Monsieur Richard Loiselle, président, invite monsieur Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

La SQI loue des immeubles au RSSS par le biais de contrats de location-exploitation, dont le loyer est basé essentiellement sur le remboursement des sommes nécessaires pour couvrir le service de la dette à long terme contractée pour acquérir et/ou construire lesdits immeubles. Le paiement des loyers s'effectue par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour et au nom des établissements locataires.

Depuis plusieurs exercices, le Vérificateur général du Québec (VGQ) soulève un commentaire dans son rapport à l'Assemblée nationale à l'effet qu'en vertu des normes du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, qui constitue le référentiel comptable applicable aux entités du RSSS, ces contrats devraient plutôt être considérés comme des contrats de location-acquisition. Ce commentaire amène donc une réserve aux rapports des auditeurs indépendants publiés dans les rapports financiers annuels des établissements.

En plus d'amener des réserves au rapport des auditeurs indépendants et de soulever des commentaires de la part du VGQ de façon annuelle, cette situation amène d'autres enjeux :

- Incohérence dans les états financiers des établissements eut regard aux actifs immobiliers sous leur responsabilité;
- Emprunts à long terme afférents non-inscrits dans les livres des établissements;
- Opérations complexes de facturation de loyers;
- Lourdeur au niveau des calculs et du suivi des taxes à récupérer par les établissements sur les loyers facturés. L'élimination de cette facturation entrainerait en une économie annuelle récurrente.

Dans ce contexte, le MSSS demande au gouvernement de régulariser la situation en adoptant un décret qui prévoira le transfert de propriété de ces immeubles de la SQI vers les établissements les occupant. L'objectif est de transférer la propriété des immeubles aux établissements du RSSS pour le 1er avril 2021.

Le transfert permettra de respecter les normes du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public et ainsi éviter la réserve qui était incluse aux rapports des auditeurs indépendants annuels de l'établissement

CA-CISSSG-20-20/21-138

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures (SQI) est propriétaire de certains immeubles utilisés par le réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3), sur recommandation de la présidente du Conseil du trésor et du ministre de la Santé et des Services sociaux, le gouvernement peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, transférer à un intervenant du secteur de la santé et des services sociaux un immeuble, y compris tout passif le grevant, devenu un immeuble de la Société en vertu des articles 22 et 144, qui a été transféré à la Société immobilière du Québec en application des dispositions du chapitre XVII de la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (2011, chapitre 16);

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques, les dispositions des articles 260 et 264 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) ne s'appliquent pas à ces transferts d'actifs;

CONSIDÉRANT que cet article prévoit également qu'aucun droit de mutation prévu dans la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (chapitre D-15.1) n'est payable par un intervenant lors d'un tel transfert d'immeuble;

CONSIDÉRANT que, conformément à cet article, dans un délai de 90 jours suivants la publication d'un décret de transfert, l'intervenant visé doit présenter à l'officier de la publicité des droits une déclaration qui, notamment, relate le transfert, fait référence à cet article 44 précité ainsi qu'au décret et contient la désignation de l'immeuble de même que la date de la publication du décret à la Gazette officielle du Québec;

CONSIDÉRANT que, à la date d'entrée en vigueur du décret requis à cet effet, le ou les actifs immobiliers décrits à l'Annexe 1 de la présente résolution (les « actifs immobiliers ») seront transférés au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que, relativement aux actifs immobiliers, la SQI a contracté des emprunts auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, dont le détail apparaît à l'Annexe 1 de la présente résolution;

CONSIDÉRANT que les emprunts à long terme réalisés par la SQI, dont le détail apparaît au tableau « Emprunts grevant les actifs » de l'Annexe 1 de la présente résolution, doivent être cédés au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie en contrepartie des actifs immobiliers transférés;

CONSIDÉRANT que pour le remboursement du capital et des intérêts de ces emprunts à long terme, y compris le cas échéant les frais d'émission et de gestion, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie bénéficiera d'une subvention du ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie doit prendre à sa charge les emprunts à long terme contractés par la SQI relativement aux actifs immobiliers, dont le détail apparaît au tableau « Emprunts grevant les actifs » de l'Annexe 1 de la présente résolution, et, qu'à cet effet, une convention de prêt à long terme, des billets ainsi que des actes d'hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention doivent être signés aux fins de constater cette cession, ces emprunts bénéficiant de subventions du ministre de la Santé et des Services sociaux pour leur remboursement, en capital et intérêts, incluant les frais d'émission et de gestion le cas échéant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le transfert des actifs immobiliers et la prise en charge des emprunts à long terme, tel que détaillés à l'Annexe 1;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, sous réserve de la prise du décret requis par le gouvernement en vertu de l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3), les actifs immobiliers ainsi que les emprunts à long terme les grevant, tels que détaillés à l'Annexe 1 de la présente résolution, soient transférés de la SQI au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie;
- QUE dans un délai de 90 jours suivants la publication de ce décret, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie présente à l'officier de la publicité des droits une déclaration qui, notamment, relate le transfert, fait référence à l'article 44 précité ainsi qu'au décret requis et contient la désignation de l'immeuble de même que la date de la publication du décret à la Gazette officielle du Québec;
- QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie soit autorisé à conclure, avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, la convention de prêt à long terme requise, à

signer les billets constatant les emprunts à long terme qui sont à sa charge ainsi que les actes d'hypothèque mobilière sur les subventions à recevoir, ces emprunts bénéficiant d'une subvention du ministre de la Santé et des Services sociaux, pour leur remboursement, en capital et intérêts, incluant les frais d'émission et de gestion le cas échéant;

- QUE la Présidente-directrice générale, le Directeur des Ressources financières et de l'approvisionnement ou la Présidente-directrice générale adjointe pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie, à signer la convention de prêt à long terme, toute convention d'hypothèque mobilière ainsi que tout billet, à consentir à toutes les clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
- QUE la présente résolution prenne effet à la date d'entrée en vigueur du décret du gouvernement pris en vertu de l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques.

9. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

9.1 ÉTAT DE SITUATION DS RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Richard Loiselle, président, invite monsieur Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

Monsieur Vézina expose sommairement le bilan entourant les ressources humaines. Entre autres, il informe qu'en date du 1^{er} février 2021, le CISSS de la Gaspésie dénombre 4 130 employés se ventilant comme suit :

- 3 265 réguliers;
- 330 embauches reliées à la COVID;
- 262 retraités;
- 142 étudiants;
- 131 cadres.

Le rapport présenté fait également état du secteur de la main-d'œuvre indépendante (MOI) ainsi que l'état des postes vacants et en affichages.

Madame Béland demande s'il serait possible d'avoir le portrait détaillé des types d'emploi reliés à l'embauche COVID. Monsieur Vézina explique que ce sont des emplois temporaires et qu'ils peuvent prendre fin en tout temps. Le décret du MSSS autorise les établissements à embaucher des personnes dans le contexte de la COVID.

10. DIRECTION DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES

10.1 CADRE DE RÉFÉRENCE – PROGRAMME D'OXYGÉNOTHÉRAPIE À DOMICILE (PNOD)

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Anne Soucy, directrice des services multidisciplinaires, à présenter ce point.

L'absence de balises uniformes pour les 4 RLS dans l'interprétation et la mise en application du programme national d'oxygénothérapie à domicile a permis de constater que l'offre de services, notamment en ce qui concerne la fourniture de cylindres ou de concentrateurs d'oxygène de déambulation à la clientèle, variait substantiellement d'un territoire de RLS à l'autre au sein du CISSS.

L'Agence de santé et de services sociaux Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine avait produit un document de référence au début des années 2010, mais celui-ci ne contenait pas de directives claires et laissait place au développement de procédures différentes dans chacun des territoires.

Devant ces faits, la direction des services multidisciplinaires a réuni les intervenants et gestionnaires concernés et a produit le projet de cadre de référence pour le CISSS, qui s'inspire grandement du programme national et en respecte les orientations.

Consultations effectuées auprès du CECII (2020-10-07), du CECM (2020-11-12) et du CECMDP (2021-01-14).

CA-CISSSG-20-20/21-139

CONSIDÉRANT les exigences du MSSS en matière d'oxygénothérapie à domicile;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de préciser les balises régionales relatives à l'organisation des services en oxygénothérapie à domicile;

CONSIDÉRANT que nous devons assurer une saine gestion du parc d'équipements spécialisés en soins respiratoires à domicile;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du CECII, du CECM et du CECMDP de l'établissement et l'adoption du Cadre de référence par ces instances;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le Cadre de référence sur le programme national d'oxygénothérapie à domicile et de demander à la Direction des services multidisciplinaires d'assurer la diffusion et la mise en œuvre au sein de l'établissement.

11. DIRECTION LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE ET DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS

11.1 ÉTAT DE SITUATION | FORMATION CHAMPION AVANCÉ EN PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS (PCI)

Monsieur Richard Loiselle, président, invite monsieur Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à présenter ce point.

En date du 3 février 2021, le nombre de personnes ayant suivi la formation « Champion avancé » en prévention et contrôle des infections (PCI) se ventile comme suit :

- Résidences privées pour aînés (RPA) = 68 (gestionnaires, intervenants, exploitants, coordonnatrices de soins, préposés aux bénéficiaires, infirmières auxiliaires);
- Ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF) = 5 (gestionnaires, intervenants, préposés aux bénéficiaires);
- Étudiants, 1^{re} année = 14;
- Employés du CISSS de la Gaspésie = 168 (gestionnaires);
- Champions : 619 (ergothérapeutes, agentes administratives, éducateurs spécialisés, physiothérapeutes, pharmaciens, travailleurs sociaux, etc.);
- Intervenants formateurs : 17 (conseillères PCI).

Il est à noter que sept (7) autres séances de formation « Champion avancé » ont été planifiées entre le 5 février et le 25 février 2021.

12. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS

12.1 PROLONGATION DE CONTRAT DE MADAME ANDRÉA HOULE À TITRE DE SAGE-FEMME POUR LE SERVICE DE SAGES-FEMMES DE LA GASPÉSIE AU RLS BAIE-DES-CHALEURS

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Johanne Méthot, directrice générale adjointe et directrice des soins infirmiers, à présenter ce point.

En harmonie avec la politique de périnatalité 2008-2018 – « Un projet porteur de vie », le CISSS de la Gaspésie offre la possibilité aux femmes de la Gaspésie d'avoir accès à un suivi et accouchement avec les services d'une sage-femme.

Lors de la séance extraordinaire du conseil d'administration tenu le 19 novembre dernier, il a été convenu d'accepter la candidature de madame Andréa Houle suite à la confirmation du MSSS de l'octroi de 0,2 ETC, ce qui compléterait le 0.8 ETC de cette dernière. Or, nous n'avons pas reçu à ce jour la confirmation du MSSS. Afin d'être couverte par les assurances pour sa pratique sage-femme, madame Houle aurait besoin d'une extension de son contrat, soit du 2 février au 30 juin 2021.

CA-CISSG-20-20/21-140

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie est soutenu par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour l'implantation des services de sages-femmes et d'en assurer le développement;

CONSIDÉRANT le financement octroyé par le MSSS pour le déploiement de l'offre de service;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie n'a pas reçu de suivi du MSSS, à ce moment, pour le financement de 0.2 ETC supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la responsable des sages-femmes a informé madame Johanne Méthot, Directrice générale adjointe et Directrice des soins infirmiers, que l'ancien contrat de madame Andréa Houle prenait échéance le 2 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'un lien contractuel soit nécessaire pour que madame Houle puisse être couverte par les assurances responsabilité;

CONSIDÉRANT que madame Houle possède les qualifications et les compétences requises de sage-femme;

CONSIDÉRANT qu'une sage-femme travaillant en établissement doit être liée à une entente contractuelle, laquelle doit recevoir une approbation selon l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services de madame Houle à titre de sage-femme pour le maintien de l'offre de services;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'accepter la prolongation du contrat de madame Andréa Houle, à titre de sage-femme, pour une durée de cinq mois, soit du 2 février au 30 juin 2021, en attendant le suivi du MSSS.

13. DIRECTION DE LA SANTÉ MENTALE, DE LA DÉPENDANCE ET DES SERVICES PSYCHOSOCIAUX GÉNÉRAUX

13.1 PROGRAMME QUÉBÉCOIS POUR LES TROUBLES MENTAUX (PQTM)

Monsieur Richard Loïselle, président, invite monsieur Sylvain Nadeau, directeur de la santé mentale, de la dépendance et des services psychosociaux généraux, à présenter ce point.

Le Programme québécois pour les troubles mentaux (PQPTM) est un programme structuré axé sur les meilleures pratiques pour le traitement des troubles mentaux fréquents. L'objectif est de prévoir une panoplie de modalités de traitements qui inclut de l'autosoins jusqu'à la psychothérapie avec un psychologue (professionnel qui détient un doctorat). Cette façon de faire permet aux professionnels du guichet d'accès d'orienter les usagers à travers les différentes étapes vers le rétablissement, accompagné par des intervenants en fonction de leurs champs d'exercices et leurs activités réservées. L'objectif ultime étant de diminuer les temps de prise en charge de l'utilisateur. De plus, ce processus vise à harmoniser les pratiques chez les professionnels.

Les enjeux demeurent toujours la pénurie de main d'œuvre. L'embauche d'un chargé de projet a été faite afin d'aider à l'instauration du déploiement de ce programme structuré. Dans les faits, il était primordial d'avoir la collaboration de l'ensemble de nos employés et spécifiquement les psychologues dans cette démarche. De plus, les médecins doivent être partenaires et collaborateurs de ce changement. Le défi étant de diminuer les listes d'attente afin que les délais soient plus raisonnables en psychologie. Au PQPTM, la cible sera de 30 jours et moins.

Notre première étape se concentre sur la clientèle adulte. Toutes les équipes de la Gaspésie ont été rencontrées et sont très favorables à la nouvelle approche proposée. Plusieurs instances ont été rencontrées (DSP, Syndicat, CECM) jusqu'à présent et d'autres à venir. L'ensemble des composantes devront être implantées en décembre 2021. De plus, une aide non récurrente permettra l'embauche de personnel temporaire afin de réduire les listes d'attente déjà existantes et de débiter la programmation sur de nouvelles bases.

14. AUTRES POINTS

14.1 DÉMISSION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MEMBRE INDÉPENDANT – PROFIL 1, GOUVERNANCE OU ÉTHIQUE

Séance tenante, madame Ann Béland, administratrice du conseil d'administration, annonce sa démission à titre de membre indépendante – profil 1, gouvernance ou éthique. Elle mentionne ne pas percevoir la transparence dans les processus et activités de gestion des ressources humaines. Elle n'a pas l'impression que les gestes posés traduisent les engagements du conseil d'administration. Ceci ne rejoint pas ses valeurs personnelles.

Le président et le vice-président proposent à madame Béland de l'inviter à une rencontre du comité de ressources humaines pour échanger sur les propos ramenés, car en aucun moment, ils n'ont ressenti cette perception lors des rencontres tenues dudit comité. Elle précise que sa démission soit effective en date de ce jour.

Afin d'autoriser la présidente-directrice générale à effectuer les démarches auprès du ministre pour procéder au remplacement de ce poste à présent vacant le CA procède séance tenante.

L'article 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), par application de l'article 21 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) (LMRSSS), mentionne, entre autres, qu'il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

CA-CISSSG-20-20/21-141

CONSIDÉRANT l'article 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), par application de l'article 21 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) (LMRSSS), mentionne, entre autres, qu'il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que madame Ann Béland a fait part de son intention de démissionner au poste de membre indépendant, profil 1 – gouvernance ou éthique, et ce, à compter de ce jour;

CONSIDÉRANT les démarches qui seront entreprises par la présidente-directrice générale auprès du ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé, pour pourvoir ce poste;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'accepter la démission de madame Ann Béland comme de membre indépendante – profil 1, gouvernance ou éthique.

15. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le jeudi 25 mars 2021.

16. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le lien du sondage d'évaluation sera transmis aux membres pour complétion virtuelle.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSSG-20-20/21-142

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 18 h 16.



Richard Loiselle, président



Chantal Duguay, secrétaire